MODE D'EMPLOI

Vous avez la possibilité de verser la taxe d'apprentissage à 2 écoles du Groupe ECE et son CFA partenaire et ainsi soutenir leurs différents programmes de formation.
Le 1er tableau ci-dessous vous indique la combinaison optimale de répartition entre les établissements.

Quel que soit le bordereau de versement que vous utiliserez, **indiquez, en toutes lettres,** la ou les écoles qui bénéficieront de votre taxe en précisant les adresses complètes et les catégories de versement :

REVERSEMENTS AUX ÉCOLES ET AU CFA

Mode d'emploi VERSION 1 : si vous souhaitez soutenir l'ensemble des formations dispensées par le Groupe ECE

Noms et adresses des établissements	Code postal					Montant en €	Quota	A	B	C
ECE 37 quai de Grenelle Immeuble Pollux CS 71520 PARIS Cedex 15	7	5	7	2	5	100% du barème				X
IT Paris Eiffel 10 rue Sextius Michel 75015 Paris	7	5	0	1	5	100% du barème **par cumul**		**Par cumul**	X	
CFA Léonard de Vinci - Section ECE 12 avenue Léonard de Vinci COURBEVOIE Cedex	9	2	9	1	6	100% du quota	X			

Mode d'emploi VERSION 2 : si vous souhaitez soutenir uniquement la formation Ingénieur ECE (formation classique & par la voie de l'apprentissage)

Noms et adresses des établissements	Code postal					Montant en €	Quota	A	B	C
ECE 37 quai de Grenelle Immeuble Pollux CS 71520 PARIS Cedex 15	7	5	7	2	5	100% du barème **par cumul**			**Par cumul**	X
CFA Léonard de Vinci - Section ECE 12 avenue Léonard de Vinci COURBEVOIE Cedex	9	2	9	1	6	100% du quota	X			

ECE = Formation d'Ingénieur (bac+5)
IT Paris Eiffel = Formations BTS et Bachelor (bac+2 & 3)
CFA Léonard de Vinci = Formation d'Ingénieur ECE en apprentissage

Organisme collecteur partenaire de l'ECE :

Nous vous proposons de verser la taxe d'apprentissage à notre organisme collecteur partenaire, le **PEMEP** (**bordereau de versement identifié 26-26**) qui se chargera de gérer l'ensemble des formalités administratives liées au versement de la Taxe d'Apprentissage (reversements écoles, déclarations fiscales, reçus libératoires).

Le versement peut également se faire par l'intermédiaire d'autres organismes collecteurs en suivant les mêmes règles d'attribution décrites ci-dessus.

ECE – Service Relations Entreprises
Immeuble Pollux • 37 quai de Grenelle • CS 71520 • 75725 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 45 44 59 97 • Fax : 01.42.22.59.02 • taxe@ece.fr